

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 18 juin 2010

**Présents :** Mme Françoise TOSTIVINT, Mmes Annie DOUSSINT, Maryse LAUMONIER, Paule MASSON et Sylvie BROUILLARD, Mrs Daniel PRUNIER, Jean-Michel DUMAZERT, Vivian DE BONA et Marc LE BOT  
Arrivée de Mr Sébastien DESBOURDES à 19 H 30 et départ de Mr Marc LE BOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir:**

Mr Marc LE BOT pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES  
Mr Jean-Jacques CANAL pouvoir à Mr Daniel PRUNIER  
Mr Christian BOHER pouvoir à Mr Jean-Michel DUMAZERT  
Mr Marc OUDET pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT  
Mme Nathalie LEBRETON pouvoir à Mme Sylvie BROUILLARD

**Secrétaire de séance :** Mr Vivian DE BONA

**Personnel administratif :** Mme Nathalie TEYSSEDOU

Le conseil municipal est ouvert à 19H00.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mr Vivian DE BONA est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte rendu du conseil municipal**

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2010 est approuvé à l'unanimité.

**3) Mise à disposition de barrières par le PNR**

Mme le Maire précise qu'afin d'obtenir la mise à disposition des barrières par les chemins, il est nécessaire de délibérer. Cette délibération clôturera le dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la mise à disposition des barrières par le PNR.

**4) Election d'un adjoint et versement des indemnités correspondantes**

Mme le Maire précise qu'un poste d'adjoint est proposé.

Mme le Maire propose l'élection d'un adjoint au patrimoine.

Mme le Maire précise que ce poste nécessite une disponibilité en journée, connaître les biens de la commune.

Mme le Maire précise qu'une seule candidature a été déposée. Il s'agit de Mr Jean-Jacques CANAL.

Mr DUMAZERT observe que la dénomination d'adjoint au patrimoine fait plus référence à du patrimoine bâti de grandes communes.

Mme le Maire précise que le patrimoine englobe beaucoup de choses.

L'adjoint nommé aura en charge la station d'épuration, le forage, le château d'eau ; il aura connaissance des archives, des routes, du cimetière, etc...

Les membres du conseil proposent la dénomination suivante « adjoint chargé des structures municipales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, élit Mr Jean-Jacques CANAL en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint chargé des structures municipales et accepte le versement des indemnités correspondantes.

**5) Remboursement de frais engagés**

Mme le Maire précise qu'un élu a engagé des frais. Il s'agit d'autoriser le remboursement de la somme de 33.55 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais engagés pour la somme de 33.55 euros.

**6) Contrat de bassin « Essonne » avec le SIARCE**

Mme le Maire précise que la commune est concerné par le bassin « Essonne ».

La station d'épuration de Boissy passe par la lagune qui se jette ensuite dans l'Essonne.

Mr PRUNIER demande ce que fait le SIARCE pour la commune notamment pour la station, la lagune.

Mme le Maire informe que le SIARCE doit rénover la station et la lagune.

Afin que la SIARCE perçoive les subventions de ce contrat, les communes adhérentes sont sollicitées pour adopter ce contrat de bassin. Les subventions non perçues risquent d'être répercutées sur le prix de l'eau.

Mr PRUNIER fait remarquer le manque de retour d'information des travaux réalisés et prévus de la part du SIARCE. Il demande également ce qui est fait pour tout ce qui se jette dans l'Essonne.

Le conseil regrette les délais d'étude et de consultation du dossier. Le SIARCE a adressé le 1<sup>er</sup> juin le dossier pour un vote.

Le conseil regrette le manque de présence du SIARCE sur la commune ainsi que l'absence d'activité concrète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, s'abstient sur le dossier du contrat de bassin « Essonne ».

### **7) Questions diverses**

Mme le Maire informe que la dotation d'Etat de Mme CAMPION pour le jeu de cour n'est pas attribuée.

Mme le Maire précise que l'Evêché devrait répondre sur la demande de subvention pour la porte de l'Eglise. Elle informe le conseil qu'elle a reçu des ébénistes d'une association paroissiale qui se propose de faire bénévolement les travaux de menuiseries de l'Eglise et dans la salle du catéchisme. Il faudra seulement fournir le matériel. Dès qu'un état des lieux sera fait, elle en informera le conseil.

Mme le Maire informe le conseil que le PNR sera sur le terrain le 28 juin 2010 pour le dossier des barrières.

Mme le Maire informe également que le diagnostic accessibilité sera réalisé entre le 21 et le 24 juin par un bureau mandaté par le PNR.

Mme DOUSSINT présente un point sur l'état d'avancement du dossier du PLU ainsi que le schéma des procédures à respecter pour son élaboration. Elle donne connaissance également du cahier des charges destiné à l'élaboration du PLU.

Mr DUMAZERT informe le conseil de sa demande de pouvoir signer tous les documents ayant un rapport avec l'urbanisme. Aujourd'hui, seuls les permis de construire sont signés par lui et un autre élu. Il est demandé que le secrétariat de la mairie mette en double signature tous les documents d'urbanisme.

**N'ayant plus de points à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20 heures 45.**